



Rivière Lorette Plan d’intervention Intermunicipal

Version préliminaire en date du 26 février 2016 (adaptée)

Strictement confidentiel

Les informations contenues dans ce document sont protégées en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels.

Table des matières

Contenu

1. But et portée	3
2. Identification et description du risque	3
3. Impacts appréhendés	4
4. Schéma de veille, d'alerte, de mobilisation et d'intervention	6
5. Contribution des services municipaux en situation de sinistre	6
6. Schéma du réseau d'alerte intermunicipal	8
ANNEXE A	8
Bottin d'urgence des ressources	9
ANNEXE B	13
Définitions	13
Acronymes	13

1. But et portée

Le plan intermunicipal – rivière Lorette a pour objectif principal de décrire le processus d'échange d'informations entre la Ville de L'Ancienne-Lorette, la Ville de Québec, l'arrondissement des Rivières et l'arrondissement Ste-Foy-Sillery-Cap-Rouge en situation d'embâcles ou d'inondations réelles ou appréhendées de la rivière Lorette. Ce plan s'inscrit dans la volonté des deux villes d'établir un dialogue et des mécanismes de collaboration qui favorisent une gestion concertée des risques liés aux inondations.

2. Identification et description du risque

L'inondation du 26 septembre 2005, quoique survenue en l'absence de mesure de débit, a permis de prendre conscience que les crues de la rivière Lorette n'arrivent pas qu'au printemps.

Si les inondations sur la rivière Lorette, jusqu'en 2005, avaient généralement été observées au printemps, à la fin de la période de la fonte des neiges et en présence de précipitation liquide, on constate que depuis environ une décennie, des phénomènes atmosphériques localisés comme de forts orages ou des pluies estivales fortes y sont maintenant beaucoup plus susceptibles d'y provoquer des crues problématiques. À cet égard, entre 1974 et 1995 tous les événements hydrologiques importants sur la Lorette sont survenus au printemps. Depuis 2005, 70% des crues de la Lorette et toutes les inondations importantes résultent de fortes pluies en dehors de la période de la fonte des neiges. Les fortes pluies 26 septembre 2005 et du 31 mai 2013 n'en sont que des exemples.

À la suite des travaux de mesures d'urgence réalisés à l'automne 2013 la résilience face aux inondations a augmenté mais demeure à risque. La rivière est contenue pour un débit de $60 \text{ m}^3/\text{s}$ (15,09 m au pont Michel-Fragasso). Par contre, le niveau de service de la rivière Lorette étant de $60 \text{ m}^3/\text{s}$, les premières inondations surviendront par refoulement du réseau d'égout et les premiers débordements vers un débit de $65 \text{ m}^3/\text{s}$ (15,21m au pont Michel-Fragasso) selon le rapport de WSP Canada 2014.

3. Impacts appréhendés

La cartographie des zones à risque d'inondation, de même que celle des zones inondables réglementées ne couvrent que la partie aval de la rivière dans la ville de L'Ancienne-Lorette et l'arrondissement des Rivières. Les propriétés comportant des bâtiments susceptibles d'être inondés dans ces secteurs sont nombreuses. On notera cependant que plusieurs des bâtiments à risque ne sont touchés que par la zone inondable de récurrence centenaire (100 ans).

Sommairement, on dénombre dans la pire des situations :

- 254 propriétés touchées (153 à Québec et 95 à L'Ancienne-Lorette) comportant :
- 216 logements (114 à Québec et 102 à L'Ancienne-Lorette) répartis dans 157 résidences dont :
- 136 habitations unifamiliales,
- 12 habitations bifamiliales
- 3 habitations trifamiliales,
- 5 résidences multifamiliales comportant 4 logements
- 1 résidence comportant 14 logements et
- 11 logements intégrés à des commerces dont :
- 6 associés à des motels,
- 2 associés à un garage,
- associé à un service de réparation de petits moteurs électriques
- 1 associé à un commerce de vente au détail d'autos
- 1 associé à un immeuble commercial
- 94 immeubles commerciaux, industriels et de services comportant 338 commerces (315 à Québec et 23 à L'Ancienne-Lorette).
- 1 station de contrôle de pression des eaux.

Cartographie des zones inondables par débordement de la rivière Lorette
Conditions actuelles / Crues de période de retour 2, 20 et 100 ans



Réf. : Rapport de WSP Canada 2014

4. Schéma de veille, d'alerte, de mobilisation et d'intervention

Les principes fondamentaux de l'arrimage entre les partenaires sont les suivants ;

- Les services municipaux et le poste de commandement (PC) communiquent les informations à leur centre de coordination municipal.
- Le coordonnateur de sécurité civile d'arrondissement a la responsabilité d'ouvrir un centre opérationnel unifié sur le site (COUS) au besoin. Les partenaires terrain doivent y avoir un agent de liaison présent pour les réunions de coordination.
- Chaque centre de coordination municipal communique les informations pertinentes au centre de coordination de l'autre partenaire.
- Dans le cas de la Ville de Québec, le centre opérationnel d'arrondissement (COA) fera initialement office de centre de coordination. Si le centre de coordination de sécurité civile (CCSC) de la Ville de Québec devait ouvrir, le Bureau de la sécurité civile de la Ville de Québec (BSCVQ) en informerait tous les partenaires impliqués.
- L'échange d'information entre les centres de coordination s'effectuera à l'aide des moyens suivants :
 - Conférences téléphoniques
 - Courrier électronique
 - Rencontres de coordination
 - Présence/échange d'agents de liaison
- Les principaux sujets faisant l'objet d'échange d'informations sont :
 - Toute situation pouvant avoir des conséquences pour les autres partenaires
 - L'émission d'informations (dépliants, communiqués, directives, relations avec les médias) à l'intention des citoyens, que ce soit en situation de veille, d'alerte ou d'intervention
 - Toute situation d'intervention (évacuation, sauvetage, hébergement, réintégration, etc.)

5. Contribution des services municipaux en situation de sinistre

Attendu que chaque municipalité organise la contribution de ses services à son gré, seuls les organigrammes généraux sont utilisés dans ce document à des fins de références.

6. **Centre de service aux sinistrés (CSS) / Centre d'hébergement d'urgence (CHU)**

	CSS	CHU
Arr. Des Rivières	Centre Michel-Labadie 3705 avenue Chauveau	Centre Michel-Labadie 3705 avenue Chauveau
Ville de l'Ancienne-Lorette	Centre communautaire 1 1302 rue des Loisirs est	Aquagym 1317 rue des Loisirs Est

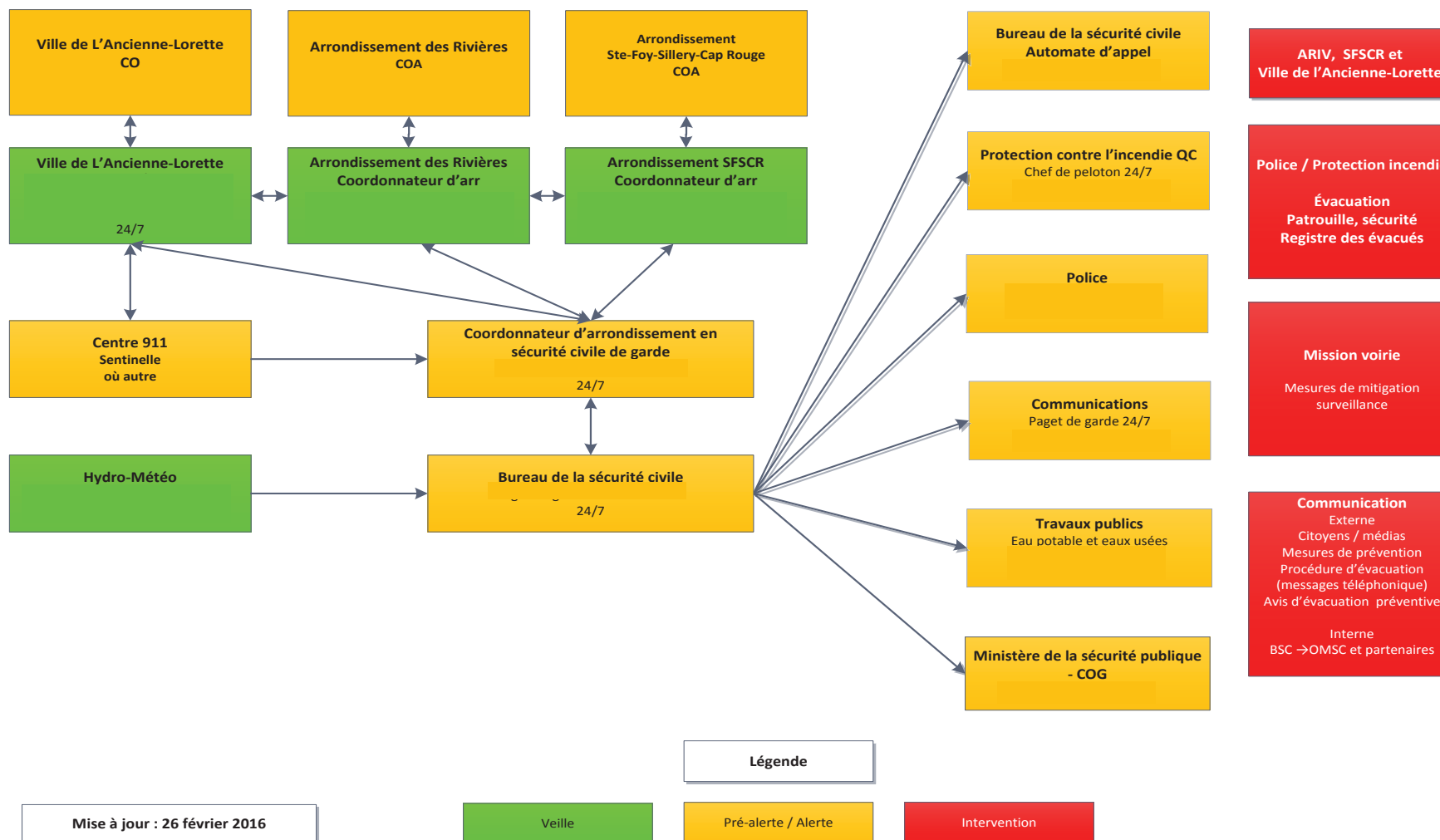
Seuil d'alerte de la rivière Lorette selon la hauteur d'eau en mètre.

Station Michel Fragasso (Hydro Météo)

(Hauteur en m.)	
Niveau zéro	11,92
Mode veille	13,00
Pré-alerte	13,85
Niveau critique	14,75
Seuil d'inondation	15,00

6. Schéma du réseau d'alerte intermunicipal

Réseau d'alerte - Rivière Lorette – 2016



ANNEXE A

Bottin d'urgence des ressources

Bottin d'urgence des ressources

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone/cell	Courriel
Bureau de la sécurité civile VdeQ				

Arrondissement Des Rivières				

Arrondissement Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge				

Nom	Prénom	Fonction	Téléphone/cell	Courriel
-----	--------	----------	----------------	----------

Ville de L'Ancienne-Lorette				

Service des communications VdeQ				

Service environnement VdeQ				

(SPCIQ) Protection contre l'incendie				

(SPVQ) Police				

Travaux publics / Eau potable – Eaux usées

Travaux publics / Eaux usées

--	--	--	--

Direction régionale de sécurité civile

--	--	--

ANNEXE B

Définitions

Acronymes

Définitions

Alerte

Avertissement émis lors d'un sinistre réel ou imminent qui informe les intervenants sur l'état de la situation et les invite à se tenir prêts à intervenir. Source MSP

Centre de coordination de la sécurité civile (CCSC)

Le CCSC est l'endroit où est géré le plan de sécurité civile, où les principaux intervenants se concertent et où se prennent toutes les décisions importantes concernant les interventions lors d'une situation d'exception. Source : MSP

Centre opérationnel d'arrondissement (COA)

Le COA constitue le lieu principal où un arrondissement coordonne les différentes activités se déroulant sur son territoire, et selon les directives du coordonnateur municipal de sécurité civile lorsque l'OMSC est mobilisée.

Intervention

Ensemble des mesures prises immédiatement avant un sinistre, lors d'un sinistre, ou immédiatement après un sinistre pour préserver la vie, assurer les besoins essentiels des personnes et sauvegarder les biens et le milieu naturel. Source MSP

Mobilisation

Processus par lequel les intervenants et le personnel requis sont affectés, maintenus au travail ou rappelés lors d'une intervention relative à un sinistre. Source MSP

Poste de commandement (PC)

Le PC représente le lieu à partir duquel se gèrent les actions d'une organisation spécifique d'intervention œuvrant sur le site du sinistre. Source interne

COUS **Centre des opérations d'urgence sur le site**

Le COUS représente la courroie de transmission principale des informations sur l'ensemble des activités du site de sinistre vers le COA (ou le CCSC lorsque l'OMSC est mobilisée). C'est aussi à cet endroit que les responsables des différents postes de commandement œuvrant sur le terrain se regroupent afin d'harmoniser les stratégies d'intervention sur le site de sinistre. Source interne

Veille

Activité continue de recherche et de traitement d'informations permettant d'anticiper ou de déceler toute situation pouvant mener à un sinistre. Source : MSP

Acronymes

BSC	Bureau de la sécurité civile
CASC	Coordonnateur d'arrondissement en sécurité civile
CCSC	Centre de coordination de la sécurité civile (Ville de Québec)
COA	Centre opérationnel d'arrondissement
COG	Centre des opérations gouvernementales
COUS	Centre des opérations d'urgence sur le site
DRSC	Direction régionale de la sécurité civile
MDDELCC	Ministère Développement durable de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques
MSP	Ministère de la Sécurité publique
OMSC	Organisation municipale de sécurité civile

